

PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2021

Commentaires et analyse de leurs impacts sur les entreprises

Juridique

JUR 24

Durée

02 Jours

Prérequis :

Aucun

Dates des sessions :

Nous consulter

Modalités d'évaluation :

L'évaluation des acquis se fait tout au long de la session au travers de multiples ateliers pratiques.

Compétences du Formateur :

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des thématiques abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque formation qu'ils dispensent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

Moyens pédagogiques et techniques d'animation :

Les moyens pédagogiques et les méthodes d'animation utilisés sont principalement :

- Aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les ateliers pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.

- A l'issue de chaque formation ou séminaire, l'ESG fournit aux participants un questionnaire d'évaluation qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.

- Une feuille d'émargement par demi journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le participant a bien assisté à la totalité de la session.

Publics concernés :

- Cadres dirigeants et membres de conseils d'administration ;
- Gérants, associés et actionnaires de sociétés ;
- Cadres d'entreprises : comptables, financiers, auditeurs, fiscalistes, juristes et commerciaux ;
- Professionnels de la comptabilité (cabinets).

Objectifs

- Rappeler les indicateurs macro-économiques ayant concouru à l'élaboration de la loi de finances 2021 ;
- Analyser et commenter les principales dispositions législatives par nature d'objectif, avec leurs exposés des motifs ;
- Identifier l'impact des principales mesures sur la gestion des entreprises ;
- Informer les participants sur les nouvelles dispositions légale, réglementaire et doctrinale (circulaire, instruction et notes de service).

Programme

I. Dispositions générales :

1. Rappel des dispositions de l'article 82 de la constitution ;
2. Maintien des impôts et taxes ainsi que des exonérations ;
3. Non rétroactivité de la loi fiscale.

II. Dispositions budgétaires :

1. Recette attendues et provenance ;
2. Affectation du budget ;
3. Subventions accordées aux commerçants ;
4. indications macroéconomiques ;
5. Dépenses affectées dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

III. Dispositions fiscales :

1. Encouragement de l'investissement et protection de la production nationale ;
2. Allègement et assouplissement du système fiscal ;
3. Abrogation de droits et taxes ;
4. Réaménagement de l'IFU ;
5. Dispositions relatives au contrôle fiscal ;
6. Dispositions relatives au contentieux fiscal ;
7. Elargissement de l'assiette fiscale ;
8. Exonérations non reconduites ;
9. Réaménagement de la plus-value de cession ;
10. Institution de taxes et d'autres droits ;
11. Relèvement des taux et tarifs d'imposition ;
12. Dispositions relatives aux taxes écologiques ;
13. Dispositions relatives aux instruments de paiement ;
14. Fiscalité locale ;

Juridique

JUR 24

Durée

02 Jours

Prérequis :
Aucun

Dates des sessions :
Nous consulter

Modalités d'évaluation :

L'évaluation des acquis se fait tout au long de la session au travers de multiples ateliers pratiques.

Compétences du Formateur :

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des thématiques abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque formation qu'ils dispensent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

Moyens pédagogiques et techniques d'animation :

Les moyens pédagogiques et les méthodes d'animation utilisés sont principalement :

- Aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les ateliers pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.

- A l'issue de chaque formation ou séminaire, l'ESG fournit aux participants un questionnaire d'évaluation qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.

- Une feuille d'émargement par demi journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le participant a bien assisté à la totalité de la session.

Programme Suite

15. Dispositions relatives au commerce ;
16. Dispositions douanières ;
17. Dispositions domaniales ;
18. Prévention et lutte contre l'évasion, la fraude fiscale et autres infractions ;
19. Mesures diverses.

IV. Comptes d'affectation spéciale :

1. Création de CAS ;
2. Modification ;
3. Suppression.

V. Info pratiques :

1. Législation ;
2. Réglementation ;
3. Doctrine fiscale.

Débat général.